



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 18 JUIN 2024.

PV N. 43

PRESENTS : M. Marc GIRAUD (Président)

M. Frédéric TALABOT (Secrétaire de séance) - M. Marc LATOUR

EXCUSE : M. Stéphane PEDENON

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 1

Match N. 26187551, journée 22, poule unique, FC VIGENAL LIMOGES (1) – ABBSJLC (1)

Suite au Procès-Verbal de la Commission Litiges et Contentieux du 12 juin 2024, donnant match perdu par pénalité au **FC VIGENAL LIMOGES**,

La Commission,

- Enregistre le résultat suivant :

FC VIGENAL LIMOGES (1) -1 point 0 but – ABBSJLC (1) 3 points 3 buts



POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

CHAMPIONS DEPARTEMENTAUX SAISON 2023-2024

D1

VERNEUIL SUR VIENNE SC

D2

FC PAYS AREDIEN 1

D3

ST PRIEST TAURION RSC

D4

FC PAYS AREDIEN 2

D5

AS RAZES



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

ENGAGEMENTS

SAISON 2024-2025

La composition des poules se fera le mardi 09 juillet 2024, lors de la réunion de la Commission Compétitions Séniors.

- Date limite engagement (D1 à D4) : le **5 juillet 2024**.

- Date limite d'engagement D5 : le **2 Août 2024**.

- ENGAGEMENTS sur footclubs :

Période hivernale :

- Les clubs ne souhaitant pas jouer à domicile en nocturne en Seniors lors de la période hivernale allant du 15 Novembre au 15 Février devront en faire la demande lors de leur engagement.

Leurs rencontres seront alors fixées pour cette période aux Dimanches à 15H00.

- La commission demande aux clubs de se rapprocher de leurs communes pour savoir s'ils auront l'autorisation ou non d'utiliser les infrastructures en nocturnes pour les compétitions.

COUPES DEPARTEMENTALES

Le calendrier sera fixé le 09/07/2024. (Sauf la D5)



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

MONTEES ET DESCENTES SAISON 2023-2024

D1 KELLER WILLIAMS

Montent en R3 : SC VERNEUIL S/VIENNE et USA COMPREIGNAC.

Descentes en D2 : FC VIGENAL LIMOGES, AS EYMOUTIERS, FC ST BRICE S/ VIENNE et JA ISLE.

D2

Montent en D1 : ANF 87, LIMOGES FOOTBALL (2) et FC PAYS AREDIEN.

Descentes en D3 : US VEYRAC, ROCHECHOUART OC, AS ST JUNIEN (2), SA LE PALAIS S/VIENNE (2), FCCL, AS AIXE SUR VIENNE (3), USA CONDAT S/VIENNE, US LA ROCHE L'ABEILLE.

D3

Montent en D2 : US LE DORAT, RSC ST PRIEST TAURION, ES BEAUBREUIL (2), CS FEYTIAT (3), US SAINT LEONARD DE NOBLAT (2), US ORADOUR S/GLANE et CA SAINT VICTURNIEN.

Descentes en D4 : AS ST JOUVENT (2), US BEAUNE LES MINES (2), JS LAFARGE (3), AS AMBAZAC (2), LA CROISILLE LINARDS, ETS SUSSACOISE, AC DES KURDES DE LIMOGES, AS ST HILAIRE LES PLACES et US ROCHE L'ABEILLE (2).

D4

Montent en D3 : US FRATERNELLE FOOT, US PEYRAT DE BELLAC, USA COMPREIGNAC (2), CA RILHAC RANCON (3), AS PANAZOL (3), OCCITANE FC (2), FC PAYS AREDIEN (2) et FCCO (2).

Descentes en D5 : US NANTIAT (2), AC DES KURDES DE LIMOGES (2), US AUREIL EYJEAUX (2) et FC ST MAURICE LES BROUSSES, ES LA CROISILLE/LINARDS (2).

D5

Montent en D4 : AS RAZES, US ORADOUR S/GLANE (2), US LA BASTIDE (2), AS FROMENTAL, FC PAYS AREDIEN (3), CS FEYTIAT (4), FC ST MARTIN TERRESSUS et AS BUJALEUF.

Le Président,
Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance,
Frédéric TALABOT